

	
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Lundi 19 février 2024
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation de représentants
<p>Le Lundi Dix Neuf Février deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 12/02/2024</p> <p>Membres présents : 22 puis 21 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 7</p> <p>Nombre de votants : 26 puis 25</p> <p>Affiché le 22/02/2024</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 26 puis 25 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN</p> <p>Objet : Modification des membres au sein du Comité Consultatif Départemental d'Étaples-sur-mer</p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Modification des membres au sein du Comité Consultatif Départemental d'Étaples-sur-mer

Vu la délibération n° 10 du conseil municipal en date du 1^{er} août 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Considérant la nécessité pour le Département du Pas-de-Calais de revoir la composition du Comité Consultatif Départemental d'Étaples-sur-mer dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de compétence à la Ville d'Étaples-sur-mer, il convient de modifier la délibération visée ci-dessus pour la partie concernant le comité portuaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner les membres siégeant au sein du Comité Consultatif Départemental d'Étaples-sur-mer, à savoir :

Membres désignés en son nom par le Conseil Municipal	
Titulaire	Suppléant
Franck TINDILLER	Sébastien BAILLET
Membres désignés au titre de la Concession de Plaisance Légère	
Titulaire	Suppléant
Frédéric CADET	Bernard WAUQUIER
Membres représentant le personnel concerné par la gestion du port	
Titulaire	Suppléant
Isabelle DUFLOS	Vincent THEETEN

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 1 contre.

Vu pour être affiché le 22 février 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.